



| | |
|-------------------|----------------|
| Numéro de l'acte | 2017-127-FINKL |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 1.2.1.6 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

QUESTION N° 2017 - 127

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Délégation de Service Public – Gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Centres Animation Jeunesse – Avenant N°2

RAPPORTEUR : Madame Laurence LOTTERIE

Le Centre Social Jean Ferrat s'est vu confié la gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des centres animations jeunesse (CAJ) organisés durant l'année sur la commune d'Arques par délégation de service public.

Le contrat a pris effet à compter du 1er mai 2014, avec une échéance initialement prévue au 30 avril 2019.

Un décret du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la « politique de la ville » dans les départements métropolitains et a fait apparaître un quartier prioritaire couvrant la commune d'Arques : le quartier « Saint-Exupéry/Léon Blum » qui concerne également les communes de Saint-Omer et de Longuenesse.

Le diagnostic établi dans le cadre de la préparation de la signature du contrat de ville a mis en exergue un intérêt pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la jeunesse. L'idée de la création d'une antenne du Centre Social Jean Ferrat dans ce quartier pour l'accueil de loisirs et des animations jeunesse s'est imposée naturellement. Le Centre Social Jean Ferrat a accepté d'y ouvrir une antenne, inaugurée en septembre 2016. Cette ouverture a fait l'objet d'un premier avenant au contrat de délégation de service public pour définir les modalités de gestion des ALSH de cette antenne.

Conformément au Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la commune d'Arques a opté pour un retour dès la rentrée 2017 à une semaine de 4 jours et pour un arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour les maternelles et les primaires.

Du fait de ces évolutions, le Centre Social Jean Ferrat entend harmoniser les accueils et les services aux familles, en développant des offres de loisirs. En ouvrant le mercredi matin, avec possibilité de repas à la Salle Alfred André pour l'ALSH Permanent et en accueillant également le matin pour les jours de fonctionnement à l'antenne de la Maison de Quartier « Les Bellons » (mercredis et petites vacances).

Pour des modalités pratiques, et ce afin de ne pas terminer le contrat délégation de service public en cours d'année, il est proposé que l'échéance de fin dudit contrat, initialement au 30 avril 2019, soit reportée au 31 décembre 2019.

Pour ces raisons, il est nécessaire d'établir un avenant relatif au report de la fin du contrat de délégation de service, à l'ouverture le mercredi matin des accueils de loisirs au Centre permanent et à l'antenne du quartier Camus, ainsi qu'à l'actualisation du coût du personnel déléguant.

La Commission de consultation des usagers et des services publics ainsi que la commission DSP se réuniront le 14 décembre 2017 pour examiner le projet d'avenant, les conclusions de ladite commission seront présentées sur table le jour du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de Délégation de Service Public, annexé en pièce jointe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 20 Décembre 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017**

Affiché le 21 décembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt et un décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 13 décembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX
Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne BAROUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents
- 1 absents non excusé
- 0 absents excusé
- 8 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Dominique GODART est nommé secrétaire de séance.